<u>AVIS</u>

Le Conseil communal a approuvé, en date du 20 décembre 2022,

-le COMPTE de l'établissement cultuel "Fabrique de Vaux-Chavanne pour l'exercice 2021.

-le BUDGET des établissements cultuels "Fabrique de Deux-Rys" et "Fabrique de Malempré" pour l'exercice 2023.

Le texte intégral de ces décisions peut être consulté à l'Administration communale, voie de la Libération, 4 6960 – MANHAY, du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et ce, durant 10 jours.

Le 23 décembre 2022

La Directrice générale, S.MOHY Par le Conseil:

Le Bourgmestre, G. HUET